



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé  
sans informations chiffrées,  
cocher la case « néant » ci-  
contre

Ne porter qu'une somme par ligne  
(ne pas porter les centimes)

N° 15945\*02

pour AJ   mois

<b>1</b>		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION													
Nature de l'activité (1)												Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP				Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA											
<b>2</b>	<b>R E C E T T E S</b>	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA			
		2 Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
		3 À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC			
		4 Montant net des recettes										AD			
		5 Produits financiers (4)										AE			
		6 Gains divers (5)										AF			
		<b>TOTAL (ligne 4 à 6)</b>										AG			
<b>3</b>	<b>D É P E N S E S  P R O F E S S I O N N E L L E S</b>	8 Achats (6)										BA			
		9 Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB			
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC			
		11		Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
		12 Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY			
		13		Autres impôts								BS			
		14		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV			
		15		Loyer et charges locatives								BF			
		16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW		BG			
		17		Entretien et réparations						Total : Travaux, Fournitures  et Services Exterieurs		BH			
		18		Personnel intérimaire											
		19		Petit outillage (11)											
		20		Chauffage, eau, gaz, électricité											
		21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						Total : Transport et déplacements		BJ			
		22		Primes d'assurances											
		23		Frais de véhicules (12) <small>(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...</small>											
24		Autres frais de déplacements (voyages...)...													
25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		BK					
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26		Frais de réception, de représentation et de congrès						Total : Frais divers de gestion		BM					
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
28		Frais d'actes et de contentieux													
29		Cotisations syndicales et professionnelles													
30		Autres frais divers de gestion													
31		Frais financiers (14)								BN					
32		Pertes diverses (15)								BP					
33		<b>TOTAL (lignes 8 à 32)</b>										BR			

REVENUS 2019

N° 2035-B-SD 2020

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL



Formulaire obligatoire  
(article 40 A de  
l'annexe III au Code  
général des impôts)

Si ce formulaire est déposé  
sans information chiffrée,  
cocher la case « néant » ci-  
contre

N° 15945\*02

Ne porter qu'une somme par ligne  
(ne pas porter les centimes)

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	
--------------------------------	--

N° SIRET																				
----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D É T E R M I N A T I O N  D U R É S U L T A T	4	34	<b>Excédent</b> (ligne 7 – ligne 33)															CA		
		35	Plus-values à court terme (16)															CB		
		36	Divers à réintégrer (17)															CC		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)															CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)															CE		
		39	<b>Insuffisance</b> (ligne 33 – ligne 7)															CF		
		40	Frais d'établissement (19)															CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)															CH		
		42	Moins-value à court terme															CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »			CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE			AX		CL						
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale			CT											
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »			CO											
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »			CQ											
		44	Déficit Société civile de moyens (18)															CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)															CN		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)															CP		
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)															CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :															CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :															CY		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :															CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :															AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.																			
Désignation des véhicules :					Barème BIC															
Modèle(s)	Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	(2)	Type de carburant (3)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)												
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->																				
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B											